

Canada
Province de Québec
M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

L'Ascension-de-Notre-Seigneur, le 6 avril 2021.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de L'Ascension-de-Notre-Seigneur., tenue mardi 6 avril 2021 à dix-huit heures trente (18h30), par visioconférence, sous la présidence de M. Louis Ouellet, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Louis Harvey, conseiller au district no 1;
M. Jean Tremblay, conseiller au district no 2;
M^{me} Nathalie Larouche, conseillère au district no 3;
M^{me} Lise Blackburn, conseillère au district no 4;
M^{me} Nellie Fleury, conseillère au district no 5;
M. Michel Harvey, conseiller au district no 6.

Assiste également à cette session :

M. Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des minutes de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021 et des séances spéciales du 3 mars 2021 et du 29 mars 2021;
4. Lecture de la correspondance;
5. Rapport des activités du Conseil;
- 6 Administration et Développement :**
 - 6.1 Approbation des comptes pour la période du 1^{er} au 31 mars 2021;
 - 6.2 Avis de motion du règlement no 2021-480 Ayant pour objet de décréter l'exécution des travaux d'infrastructure de chaussée du Rang 7 Ouest sur une longueur de 1 000 mètres et du Rang 7 Est sur une longueur de 700 mètres au montant de 547 483 \$ ainsi qu'un emprunt du même montant;
 - 6.3 Dépôt du projet de règlement no 2021-480 Ayant pour objet de décréter l'exécution des travaux d'infrastructure de chaussée du Rang 7 Ouest sur une longueur de 1 000 mètres et du Rang 7 Est sur une longueur de 700 mètres au montant de 547 483 \$ ainsi qu'un emprunt du même montant
 - 6.4 Adoption du règlement no 2020-472 Ayant pour objet de décréter une dépense de 575 961.51 \$ pour effectuer des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc municipal et un emprunt du même montant afin de financer cette dépense;
 - 6.5 Adjudication d'un contrat suite à un appel d'offre public sur le système électronique d'appel d'offres (SE@O) – Réfection de la route de l'Église;
 - 6.6 Adjudication d'un contrat suite à une appel d'offre public sur le système électronique d'appel d'offres (SE@O) – Réfection d'un ponceau route de l'Église;
 - 6.7 Adjudication d'un contrat suite à un appel d'offre sur le système électronique d'appel d'offres (SE@O) par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est – Traitement de surface double;

- 6.8 Autorisation d'aller en appel d'offre public sur invitation – Mandat d'architecture pour le projet de réfection extérieure de l'aréna;
- 6.9 Abroger résolution no 2021-071 – Vente d'un terrain résidentiel (#51) secteur de la Baie-Moreau à M. Martin Fortin;
- 6.10 Vente d'un terrain résidentiel (#54) secteur de la Baie-Moreau à M. Guillaume Rossignol et Mme Jenny Dessureault;
- 6.11 Ouverture d'un emprunt temporaire, règlement no 2020-471 – Travaux de réfection de chaussée de la route de l'Église;
- 6.12 Ouverture d'un emprunt temporaire, règlement no 2020-470 – Travaux de réfection de chaussée des Rangs 5 et 7 Ouest;
- 6.13 Ouverture d'un emprunt temporaire, règlement no 2020-468 – Travaux d'infrastructures de la 2^e, 3^e Rue Nord et de la 4^e Avenue Ouest;

7. Aide financière et appuis aux organismes :

- 7.1 Octroi d'une aide financière à la Corporation de développement de l'Ascension de N.-S.;
- 7.2 Subvention office municipal d'habitation;

8. Travaux publics, bâtiments et espaces verts :

- 8.1 Octroi d'un mandat à environnement CA – Analyse de la qualité du sol, secteur de la Baie-Moreau phase 2;
- 8.2 Octroi d'un mandat à groupe MSH – Analyse de la programmation des travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence pour les années 2019-2023 (TECQ 2019-2023);

- 8. Rapport mensuel du maire;
- 9. Affaires nouvelles :
 - 9.1
 - 9.2
- 10. Période de questions des citoyens;
- 11. Levée de la séance ordinaire.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance ordinaire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R. 2021-094

Après la lecture de l'ordre du jour faite par le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur le maire demande son adoption.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le directeur général et secrétaire-trésorier.

De laisser ouvert ledit item « Affaires nouvelles ».

Adoptée

3. APPROBATION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2021 ET DES SÉANCES SPÉCIALES DU 3 MARS 2021 ET DU 29 MARS 2021

R. 2021-095

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

APPUYÉE par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que les minutes de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021 et des séances spéciales du 3 et du 29 mars 2021 soient adoptées telles que rédigées par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Adoptée

4. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

1. Reçu le 1^{er} mars 2021 de Mme Sophie Bolduc, directrice générale, réseau Biblio, le report des rencontres avec les autorités municipales afin de discuter de la vision des bibliothèques pour une amélioration continue des services.
2. Reçu le 1^{er} mars 2021 de M. Stéphane Tremblay, agent principal d'examen et d'approbations environnementales, consultation autochtone et services environnementaux, infrastructures Canada, une correspondance à l'effet qu'aucune exigence fédérale et qu'aucune obligation n'est requise de consulter les peuples autochtones dans le cadre du projet de rénovation extérieure de l'aréna.
3. Reçu le 1^{er} mars 2021, une lettre de remerciement du conseil municipal de Labrecque pour le support apporté par la municipalité de l'Ascension de N.-S. à la direction générale.
4. Reçu le 5 mars 2021 de Mme Sabrina Marino, ministère de la santé et des services sociaux, une correspondance nous informant que le projet, modules d'entraînement zone aînée centre de conditionnement n'a pas été retenu pour l'obtention d'une aide financière.
5. Reçu le 10 mars 2021 de Mme Lily Larouche, présidente, une autorisation de réintégrer le local des fermières.
6. Reçu le 15 mars 2021 de M. Marc-André Leblanc, directeur des programmes fiscaux et d'adaptation aux changements climatiques le versement d'une aide financière de 34 087\$ dans le contexte de la pandémie de la Covid-19.

5. RAPPORT DES COMITÉS

MOTION DE PROMPT RÉTABLISSEMENT À M. JOËL TREMBLAY, REPRÉSENTANT SYNDICAL DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

R. 2021-096

Monsieur le conseiller Louis Harvey propose, appuyé par Monsieur le conseiller Jean Tremblay que le conseil municipal offre à Monsieur Joël Tremblay, ses plus sincères vœux de prompt rétablissement et un retour à la santé le plus rapidement possible.

Adoptée

MOTION DE PROMPT RÉTABLISSEMENT À M. GHISLAIN MALTAIS

R. 2021-097

Monsieur le conseiller Louis Harvey propose, appuyé par Monsieur le conseiller Jean Tremblay que le conseil municipal offre à Monsieur Ghislain Maltais, ses plus sincères vœux de prompt rétablissement et un retour à la santé le plus rapidement possible.

Adoptée

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 APPROBATION DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 MARS 2021

R. 2021-098

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 31 mars 2021 au montant de 289 538.38 \$.

D'approuver la liste des comptes déjà payés pour la période du 1^{er} au 31 mars 2021 au montant de 131 401.04 \$.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à payer lesdits comptes à payer au montant de 289 538.38 \$.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution numéro R. 2021-098.

Signé, ce 6 avril 2021.

Normand Desgagné,
Directeur général et secrétaire-trésorier

6.2 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NO 2021-480 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE DE CHAUSSÉE DU RANG 7 OUEST SUR UNE LONGUEUR DE 1 000 MÈTRES ET DU RANG 7 EST SUR UNE LONGUEUR DE 700 MÈTRES AU MONTANT DE 547 483 \$ AINSI QU'UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT

Monsieur le conseiller Jean Tremblay présente un avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption le règlement n° 2021-480 Ayant pour objet de décréter l'exécution des travaux d'infrastructure de chaussée du Rang 7 Ouest sur une longueur de 1 000 mètres et du Rang 7 Est sur une longueur de 700 mètres au montant de 547 483 \$ ainsi qu'un emprunt du même montant.

Un projet de règlement est présenté séance tenante.

6.3 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2021-480 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE DE CHAUSSÉE DU RANG 7 OUEST SUR UNE LONGUEUR DE 1 000 MÈTRES ET DU RANG 7 EST SUR UNE LONGUEUR DE 700 MÈTRES AU MONTANT DE 547 483 \$ AINSI QU'UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT

R. 2021-98-A

ATTENDU que la municipalité de l'Ascension-de-Notre-Seigneur désire procéder à des travaux d'infrastructure de voirie du Rang 7 Ouest sur une longueur de 1 000 mètres et du Rang 7 Est sur une longueur de 700 mètres, représentant une somme totale de 547 483 \$;

ATTENDU que la municipalité de l'Ascension-de-Notre-Seigneur désire décréter des dépenses de 547 483 \$ et un emprunt du même montant pour réaliser lesdits travaux;

ATTENDU que selon le 4^e alinéa de l'article 1061 du Code municipal du Québec, le présent règlement n'est soumis qu'à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ATTENDU qu'un avis de motion a dûment été donné et un projet du présent règlement a dûment été présenté lors de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de l'Ascension-de-Notre-Seigneur tenue le 6 avril 2021;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

À ces causes, le conseil de la municipalité de l'Ascension-de-Notre-Seigneur décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si ici au long récit.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à effectuer les travaux d'infrastructure de voirie du Rang 7 Ouest sur une longueur de 1 000 mètres et du Rang 7 Est sur une longueur de 700 mètres et à dépenser la somme de 547 483 \$, incluant les frais, les taxes et les imprévus, pour les fins du présent règlement, le tout conformément à l'estimé détaillé des coûts préparé également par le service d'ingénierie de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, lequel estimé fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 547 483 \$, sur une période de 10 ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, la municipalité de l'Ascension-de-Notre-Seigneur affectera annuellement une portion de ses revenus généraux.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute contribution ou subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la contribution ou subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la contribution ou subvention.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

LOUIS OUELLET
Maire

NORMAND DESGAGNÉ
Directeur général et secrétaire-trésorier

Avis de motion : 6 avril 2021
Dépôt du projet de règlement : 6 avril 2021
Adoption du règlement :
Approbation des personnes habiles à voter :
Approbation du MAMH :
Avis public :
Entrée en vigueur :

6.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2020-472 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UNE DÉPENSE DE 575 961.51 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC MUNICIPAL ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT AFIN DE FINANCER CETTE DÉPENSE

R. 2021-099

ATTENDU que la municipalité de l'Ascension-de-Notre-Seigneur désire procéder à des travaux d'infrastructure d'alimentation en eau potable dans le but de prolonger le réseau d'aqueduc municipal en direction Nord pour desservir en eau potable entre autres et de façon non limitative l'usine de Arbec, Bois d'œuvre inc. située sur le territoire de la municipalité

ATTENDU que la municipalité de l'Ascension-de-Notre-Seigneur désire décréter des dépenses de 575 961.51 \$ et un emprunt du même montant pour réaliser lesdits travaux;

ATTENDU l'engagement pris par Arbec, Bois d'œuvre inc de verser à la municipalité de l'Ascension-de-Notre-Seigneur une contribution financière annuelle non remboursable d'un montant correspondant aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt;

ATTENDU que selon le 4^e alinéa de l'article 1061 du Code municipal du Québec, le présent règlement n'est soumis qu'à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ATTENDU qu'un avis de motion a dûment été donné et un projet du présent règlement a dûment été présenté lors de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de l'Ascension-de-Notre-Seigneur tenue le 7 décembre 2020;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

APPUYÉE par Madame la conseillère Lise Blackburn,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

D'adopter le présent règlement portant le numéro 2020-472, lequel décrète et statue ce qui suit:

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si ici au long récité.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à effectuer les travaux d'infrastructure d'alimentation en eau potable dans le but de prolonger le réseau d'aqueduc municipal en direction Nord pour desservir en eau potable entre autres et de façon non limitative l'usine de Arbec, Bois d'œuvre inc. située sur le territoire de la municipalité, le tout selon les plans et devis préparés par la firme MSH, plans incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimé détaillé préparé par MSH en date du 3 mars 2021, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 575 961.51 \$ sur une période n'excédant pas dix (10) ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute contribution ou subvention payable sur plusieurs années, dont plus particulièrement la contribution financière annuelle non remboursable confirmée de Arbec, Bois d'œuvre inc. d'un montant correspondant aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément aux conditions prévues à l'entente signée le _____ 2021 entre la municipalité de L'Ascension de Notre-Seigneur et Arbec, Bois d'œuvre inc. dont

copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante comme annexe « B ». Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la contribution ou subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la contribution ou subvention.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

LOUIS OUELLET,
Maire

NORMAND DESGAGNÉ,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Avis de motion : 7 décembre 2020
Dépôt du projet de règlement : 7 décembre 2020
Adoption du règlement : 6 avril 2021
Approbation du MAMH :
Avis public :
Entrée en vigueur :

6.5 ADJUDICATION D'UN CONTRAT SUITE À UN APPEL D'OFFRE PUBLIC SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES (SE@O) – RÉFECTION DE LA ROUTE DE L'ÉGLISE

R. 2021-100

Monsieur le conseiller Michel Harvey propose, appuyé par Monsieur le conseiller Jean Tremblay d'accorder à la compagnie Asphalte CAL, suite à la recommandation de la firme d'ingénieur MSH du 30 mars 2021 no : SC-20-097-1-ANS-EGLISE, le contrat pour la réfection de la route de l'Église au montant de 2 077 226.75 \$ plus les taxes applicables le tout suite à un appel d'offre public publié le 1^{er} février 2021 sur le système électronique SE@O du gouvernement du Québec.

Adoptée

6.6 ADJUDICATION D'UN CONTRAT SUITE À UN APPEL D'OFFRE PUBLIC SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES (SE@O) – RÉFECTION D'UN PONCEAU ROUTE DE L'ÉGLISE

R. 2021-101

Madame la conseillère Nellie Fleury propose, appuyée par Madame la conseillère Nathalie Larouche d'accorder à l'entreprise 9304-1176 Québec inc. (Truchon excavation), suite à la recommandation de la firme d'ingénieur MSH du 30 mars 2021 no : SC-20-097-2-ANS-2PONC, le contrat pour la réfection d'un ponceau sur la route de l'Église au montant de 148 620 \$ plus les taxes applicables le tout suite à un appel d'offre public publié le 1^{er} février 2021 sur le système électronique SE@O du gouvernement du Québec.

Adoptée

6.7 ADJUDICATION D'UN CONTRAT SUITE À UN APPEL D'OFFRE PUBLIC SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES (SE@O) PAR LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST – TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE

R. 2021-102

Madame la conseillère Lise Blackburn propose, appuyée par Monsieur le conseiller Jean Tremblay d'accorder aux Entreprises Bourget inc., suite à la recommandation du service technique de la MRC Lac-Saint-Jean-Est du 16 mars 2021, le contrat de traitement de surface double au montant de 884 824\$ plus les taxes applicables le tout suite à un appel public publié le 23 février 2021 sur le système électronique SE@O du gouvernement du Québec, mais plus spécifiquement pour les travaux suivants :

Rang 5 Ouest	208 228.80 \$ (taxes en sus);
Rang 7 Ouest	130 041.60 \$ (taxes en sus);
Rang 7 Est	29 265.60 \$ (taxes en sus).

Adoptée

6.8 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRE PUBLIC SUR INVITATION – MANDAT D'ARCHITECTURE POUR LE PROJET DE RÉFECTION EXTÉRIEURE DE L'ARÉNA

R. 2021-103

Madame la conseillère Nathalie Larouche propose, appuyée par Madame la conseillère Nellie Fleury d'autoriser Monsieur Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier à aller en appel d'offres public sur invitation pour un mandat d'architecture pour le projet de réfection extérieure de l'aréna.

Adoptée

6.9 ABROGER RÉOLUTION NO 2021-071 – VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL (#51) SECTEUR DE LA BAIE-MOREAU À M. MARTIN FORTIN

R. 2021-104

Monsieur le conseiller Michel Harvey propose, appuyé par Monsieur le conseiller Jean Tremblay que le conseil municipal abroge la résolution no 2021-071.

Adoptée

6.10 VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL (#54) SECTEUR DE LA BAIE-MOREAU À M. GUILLAUME ROSSIGNOL ET MME JENNY DESSUREAULT

R. 2021-105

ATTENDU que Monsieur Guillaume Rossignol et Madame Jenny Dessureault désire acheter un terrain appartenant à la municipalité;

ATTENDU que l'article 6 du Code Municipal permet à une municipalité de vendre un bien lui appartenant;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

De vendre à M. Guillaume Rossignol et Mme Jenny Dessureault, un terrain au coût de 10 000,00 \$ taxes en sus, sur le lot 6 312 849 (54) contenant une superficie de 3 591,90 m² au 2345, chemin de la Baie-Moreau.

Que ladite vente de terrain doit être finalisée chez le notaire dans les trente (30) jours suivant ladite résolution.

Que l'acquéreur devra procéder à la construction d'une résidence sur l'immeuble dans un délai de deux (2) ans à compter des présentes. Advenant un non-respect de la présente condition, l'acquéreur s'engage à remettre le terrain au vendeur sur simple demande, et ce gratuitement. Les honoraires et les frais de transferts seront à la charge de la municipalité.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité l'acte de vente notarié.

Adoptée

6.11 OUVERTURE D'UN EMPRUNT TEMPORAIRE, RÈGLEMENT NO 2020-471 – TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE DE LA ROUTE DE L'ÉGLISE

R. 2021-106

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement no 2020-471 – Travaux de réfection de chaussée de la route de l'Église;

ATTENDU que ledit règlement autorise le conseil municipal à faire un emprunt de 3 627 761 \$ pour payer le coût desdits travaux;

ATTENDU les dispositions de l'article 1093 du Code municipal;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL :

D'autoriser le maire M. Louis Ouellet ou le maire suppléant M. Louis Harvey et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Normand Desgagné ou la secrétaire-trésorière adjointe Mme Josée Fortin à signer, pour et au nom de la municipalité, avec la Caisse Populaire Desjardins d'Alma une marge de crédit de 3 627 761 \$ au taux préférentiel + 0.25 % pour l'administration du règlement mentionné dans le préambule de la présente résolution.

Que ladite marge de crédit sera applicable dans le fonds des dépenses en immobilisation.

Adoptée

6.12 OUVERTURE D'UN EMPRUNT TEMPORAIRE, RÈGLEMENT NO 2020-470 – TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE DES RANGS 5 ET 7 OUEST

R. 2021-107

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement no 2020-470 – Travaux de réfection de chaussée des Rangs 5 et 7 Ouest;

ATTENDU que ledit règlement autorise le conseil municipal à faire un emprunt de 488 113 \$ pour payer le coût desdits travaux;

ATTENDU les dispositions de l'article 1093 du Code municipal;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL :

D'autoriser le maire M. Louis Ouellet ou le maire suppléant M. Louis Harvey et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Normand Desgagné ou la secrétaire-trésorière adjointe Mme Josée Fortin à signer, pour et au nom de la municipalité, avec la Caisse Populaire Desjardins d'Alma une marge de crédit de 488 113 \$ au taux préférentiel + 0.45 % pour l'administration du règlement mentionné dans le préambule de la présente résolution.

Que ladite marge de crédit sera applicable dans le fonds des dépenses en immobilisation.

Adoptée

6.13 OUVERTURE D'UN EMPRUNT TEMPORAIRE, RÈGLEMENT NO 2020-468 – TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DE LA 2^E, 3^E RUE NORD ET DE LA 4^E AVENUE OUEST

R. 2021-108

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement no 2020-468 – Travaux d'infrastructures de la 2^e et 3^e Rue Nord et de la 4^e Avenue Ouest;

ATTENDU que ledit règlement autorise le conseil municipal à faire un emprunt de 1 276 081 \$ pour payer le coût desdits travaux;

ATTENDU les dispositions de l'article 1093 du Code municipal;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL :

D'autoriser le maire M. Louis Ouellet ou le maire suppléant M. Louis Harvey et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Normand Desgagné ou la secrétaire-trésorière adjointe Mme Josée Fortin à signer, pour et au nom de la municipalité, avec la Caisse Populaire Desjardins d'Alma une marge de crédit de 1 276 081 \$ au taux préférentiel + 0.25 % pour l'administration du règlement mentionné dans le préambule de la présente résolution.

Que ladite marge de crédit sera applicable dans le fonds des dépenses en immobilisation.

Adoptée

7 AIDE FINANCIÈRE ET APPUIS AUX ORGANISMES

7.1 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE L'ASCENSION DE N.-S.

R. 2021-109

ATTENDU que la municipalité a reçu plusieurs demandes d'aide financière au cours du dernier mois;

ATTENDU que les élus municipaux jugent à propos de donner suite à quelques-unes d'entre elles;

ATTENDU les dispositions de l'article 8 du Code municipal;

ATTENDU que certains organismes se doivent d'atteindre ses objectifs;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

D'octroyer une subvention à l'organisme suivant :

- Corporation de développement économique de l'Ascension de N.-S. – Aréna	275.07 \$
--	-----------

Adoptée

Mesdames Nellie Fleury et Nathalie Larouche ainsi que Monsieur Michel Harvey déclarent leurs intérêts dans la Corporation de développement économique de l'Ascension de N.-S.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées dans la résolution numéro R. 2021-109

Signé, 6 avril 2021

Normand Desgagné,
Directeur général et secrétaire-trésorier

7.2 SUBVENTION OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

R. 2021-110

ATTENDU le dépôt des États financiers 2021 de l'Office municipal d'habitation de l'Ascension de N.-S.;

ATTENDU qu'il est le devoir de la municipalité d'octroyer périodiquement une subvention à l'OMH pour combler leur déficit;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn;

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Jean Tremblay;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

D'approuver le deuxième versement de la subvention de l'Office municipal d'habitation au montant de 1 560\$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées dans la résolution numéro R. 2021-110.

Signé, 6 avril 2021

Normand Desgagné,
Directeur général et secrétaire-trésorier

8.1 OCTROI D'UN MANDAT À ENVIRONNEMENT CA – ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SOL, SECTEUR DE LA BAIE-MOREAU PHASE 2

R. 2021-111

Monsieur le conseiller Jean Tremblay propose, appuyé par Madame la conseillère Nathalie Larouche que le conseil municipal octroi un mandat à Environnement CA pour l'analyse de la qualité du sol dans le secteur de la Baie-Moreau phase 2 au montant de 7 650 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de service du 6 avril 2021.

Adoptée

8.2 OCTROI D'UN MANDAT À GROUPE MSH – ANALYSE DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE POUR LES ANNÉES 2019-2023 (TECQ 2019-2023)

R. 2021-112

Monsieur le conseiller Louis Harvey propose, appuyé par Madame la conseillère Nathalie Larouche que le conseil municipal octroi un mandat à groupe MSH pour la définition des travaux dans le cadre de la planification de la TECQ 2019-2023 et de certains travaux ciblés, entre autres, le raccordement de l'eau potable pour les scieries Rétabec et Lemay, le tout selon l'offre de service SC-21-039-ASCENSION-SP au montant de 20 000\$ plus les taxes applicables.

Adoptée

9. RAPPORT MENSUEL DU MAIRE

Monsieur le maire fournit de l'information sur différents dossiers.

10. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est traité à cet item.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les élus municipaux répondent aux questions de l'assistance.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

R. 2021-113

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De lever la présente séance ordinaire à 20h10.

Adoptée

LOUIS OUELLET,
Maire

NORMAND DESGAGNÉ,
Directeur général et secrétaire-trésorier

